

**2EL CONSEIL**  
**SASU au capital de 1 000,00 €**  
**Siège social : 43 Boulevard du Commandant Charcot, 92200 Neuilly-sur-**  
**Seine, France**  
**852739085 R.C.S. Nanterre**  
**(la " Société ")**

---

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

---

**Deuxième décision**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025)*

L'associé unique constate **un bénéfice** de 28 829,00 €, ainsi qu'un **report à nouveau** de 9 470,00 €, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- La somme de 3 729,00 € est affectée au poste **report à nouveau** ;
- La somme de 100,00 € est affectée au poste **réserve légale** ;
- La somme de 25 000,00 € est distribuée à l'associé unique en tant que **dividendes**, soit 25,00 € par action.

Les dividendes sont mis en paiement au siège social à compter de jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 € euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

- L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
  - o soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
  - o soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.
- Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

En conséquence de l'affectation décidée ci-avant, l'associé unique constate que les **capitaux propres** de la Société s'élèvent à 4 929,00 €, répartis comme suit :

Capital social	1 000,00 €
Prime d'émission	0,00 €
Réserve légale	200,00 €
Réserve statutaire	0,00 €
Autres réserves	0,00 €
Subvention d'investissement	0,00 €
Report à nouveau	3 729,00 €
<b>Total</b>	<b>4 929,00 €</b>

L'associé unique rappelle, ci-dessous, les distributions de **dividendes antérieures** :

N-1	23 000,00 €, soit 23,00 € par titre Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 23 000,00 €
N-2	0,00 €, soit 0,00 € par titre Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 €
N-3	0,00 €, soit 0,00 € par titre

	Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 €
--	--

Pour copie certifiée conforme

<b>elie lederer</b> Président
----------------------------------

*Elie lederer*

Copie certifiée  
Conforme à l'original

## Bilan

Actif		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	2 300	2 300		
	<b>Total de l'actif immobilisé I</b>	<b>2 300</b>	<b>2 300</b>		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	19 080		19 080	16 000
	Autres créances (3)	646		646	545
	Charges constatées d'avance	1 308		1 308	
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	23 922		23 922	41 283
<b>Total de l'actif circulant II</b>	<b>44 955</b>		<b>44 955</b>	<b>57 828</b>	
<b>Total général de l'actif (I + II)</b>	<b>47 255</b>	<b>2 300</b>	<b>44 955</b>	<b>57 828</b>	

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

## Passif

		31/12/2025	31/12/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	100	
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 470	(3 691)
	<b>RES ULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>28 829</b>	<b>36 261</b>
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>39 399</b>	<b>33 570</b>	
	Provisions pour risques et charges		<b>6 000</b>
<b>Total II</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	180	
	Dettes fiscales et sociales	4 663	17 555
	Comptes courants d'associés	714	703
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>	<b>5 557</b>	<b>18 258</b>	
<b>Total général I+II+III</b>	<b>44 955</b>	<b>57 828</b>	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>Export</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
Ventes de marchandises			
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)	7 229	91 042	94 357
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			1
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>91 042</b>	<b>94 358</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		55 860	43 577
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux dépréciations			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges		741	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>56 601</b>	<b>43 577</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>34 442</b>	<b>50 780</b>
Produits financiers		305	158
Produits exceptionnels		6 000	750
Charges financières		741	2 629
Charges exceptionnelles		6 000	7 005
Impôts sur les bénéfices		5 177	5 793
<b>BENEFICE ou PERTE</b>		<b>28 829</b>	<b>36 261</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>		<b>Col. 1</b>	<b>Col. 2</b>
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		5 283	
Réintégrations diverses		1 217	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			106
<b>RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs</b> (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		<b>35 223</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
<b>RESULTAT FISCAL après imputation des déficits</b> (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		<b>35 223</b>	

## Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros  
Règlement ANC 2022-06

### IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 600		300	2 300
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 600</b>		<b>300</b>	<b>2 300</b>

### AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

# Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2025

<b>REINTEGRATIONS</b>	<b>Bénéfice comptable de l'exercice</b>	28 829	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Provisions non déductibles		
	Impôts et taxes non déductibles	5 283	
	Réintégrations diverses	1 217	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	<b>TOTAL I</b>	<b>35 329</b>	
<b>DEDUCTIONS</b>	<b>Perte comptable de l'exercice</b>		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Divers à déduire		106
	<b>TOTAL II</b>		<b>106</b>
<b>RESULTAT</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs reportables		
<b>TOTAUX</b>		<b>35 329</b>	<b>106</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE ( Col 1 ) PERTE ( Col 2 )</b>	<b>35 223</b>	

## Charges à payer

		31/12/2025
		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>180</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>180</b>
<i>FRS FACT. NON PARVENUES</i>	<i>180</i>	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			1 308
ASSURANCE		1 165	
LOCATIONS		142	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			1 308

--